



L'ACTUALITÉ

## RETOUR SUR LES DÉBATS ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration confédéral s'est réuni le 25 mai dernier.

Les membres du Conseil d'administration ont ouvert leurs travaux par un point d'avancement des travaux conduits dans le cadre du Plan de transformation CAP CAPEB. 17 chantiers sont désormais lancés et, compte tenu du chevauchement de ces chantiers et pour éviter une sur-mobilisation des porteurs et contributeurs, le COPIL a décidé de lancer progressivement le temps 3, dit de la consolidation : les 2 chantiers du volet marketing débiteront en mai, 4 chantiers seront lancés en juillet et 5 chantiers en octobre.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a été saisi de la proposition du Conseil des Professions de changer le nom des UNA et cette appellation. Le Conseil d'administration a ainsi décidé que les UNA ne seraient plus dénommées avec cet acronyme mais seraient désormais intitulées comme suit : Métiers de la Couverture & Plomberie Chauffage, Métiers de la Maçonnerie & Carrelage, Métiers de la Métallerie & Vitrage, Métiers de la Peinture & Décoration, Métiers de l'Électricité, Métiers du Bois, Métiers du Plâtre & Isolation et enfin, Métiers de la Pierre. Ces dénominations sont déclinables dans les départements simplement sous la forme, par exemple, de

« Président des Métiers de l'électricité de Tel département ».

Un point a ensuite été fait sur les Journées Professionnelles de la Construction. Le Conseil a constaté, en le regrettant, que le nombre de participants aux JPC est faible, à ce stade, et a décidé de mobiliser les Présidents départementaux et de sections professionnelles pour les inciter à s'inscrire et à venir à Lille avec un plus grand nombre de collègues.

Il a, à la suite, évoqué l'étude prospective sur les métiers de l'artisanat du bâtiment en 2050 dont il avait décidé le lancement l'an dernier. Ce projet se présentera en deux séquences, l'une d'ici la fin 2023, sous la forme d'ateliers avec les Présidents des Métiers et la Présidente de la CNFA pour identifier les hypothèses d'évolution des secteurs et les scénarios prospectifs et l'autre en 2024 pour confronter et enrichir ce travail avec le Réseau dans les territoires.

Le Conseil d'administration a ensuite fait un état des lieux des travaux qui ont été menés en vue de faire évoluer ECO Artisan pour remédier au désengagement dont la marque fait l'objet d'année en année. Un long débat s'est déroulé sur ces évolutions,

sur le dispositif de contrôle et d'audit et sur le positionnement d'ECO Artisan au regard des organismes de qualification. En définitive, il a décidé de consulter le Réseau sur les intentions de cette évolution.

Toujours au registre des questions économiques, le Conseil a décidé de signer la charte COENOVE, l'association qui rassemble les principaux acteurs de l'efficacité énergétique dans le bâtiment - énergéticiens, industriels et professionnels. Cette charte vise à définir les conditions générales d'usage de la mention « gaz vert » pour promouvoir et développer l'utilisation des gaz renouvelables produits en France auprès des particuliers. Il a souhaité que cette signature soit organisée dans le cadre des JPC de Lille.

À l'évocation de ce sujet, le Conseil est revenu sur l'annonce du Gouvernement concernant l'interdiction des chaudières gaz et a décidé de nourrir la dépêche de l'AFP parue sur le sujet. Il a considéré que le gaz reste une nécessité dans bien des cas et que le remplacement de 200 000 chaudières d'ici 2026 est un objectif totalement irréalisable. Il a rappelé également que toute la filière a déjà engagé une réflexion pour organiser au mieux le remplacement de ces chaudières.

(Suite p. 4)



## MÉTIERS

# LE GRAND RENDEZ-VOUS PROFESSIONNEL DES JPC APPROCHE : VOUS ÊTES ATTENDUS NOMBREUX !

Les Journées Professionnelles de la Construction qui se tiendront à Lille les 20, 21 et 22 juin prochains approchent à grand pas. Il devient donc urgent que chacun et chacune puisse finaliser au plus vite ses inscriptions.

L'événement est totalement consacré aux métiers de l'artisanat du Bâtiment et à leurs évolutions, que ce soit au travers d'ateliers métiers, de conférences sur des sujets transversaux intéressant l'ensemble des professions, ou encore au sein de l'exposition avec les nombreuses animations et démonstrations que nos partenaires fabricants et distributeurs ont prévu de proposer à nos participants.

Les Journées Professionnelles de la Construction sont également un moment syndical fort et incontournable de la vie de notre réseau, une occasion de rassembler tous les professionnels de tous métiers autour d'enjeux économiques, techniques et environnementaux majeurs. Une occasion également pour la CAPEB de démontrer toute la force de son collectif ! Nous espérons que l'édition 2023 à Lille sera un succès aussi grand que celui des Journées

de Toulouse, l'an dernier. Venez nombreux ! Et pour vous permettre de promouvoir plus facilement cet événement, vous disposez d'un grand nombre d'outils de communication sur **ARTUR** (film teasing, bannières pour newsletters, flyers génériques et par métier, annonce publicitaire, signature de mail, QR Code, ainsi que [les vidéos enregistrées par les Présidents de Métiers](#) qui vous invitent à les rejoindre du 20 au 22 juin à Lille.

### → UNE ÉTUDE ERGONOMIQUE SUR LA POSE DE PLAQUE AU PLAFOND ET SOUS RAMPANT

L'IRIS-ST, l'OPPBTP et les Métiers du Plâtre & Isolation conduisent une étude ergonomique sur la pose de plaque au plafond et sous rampant.

La première phase de cette étude est d'ores et déjà terminée. Elle a permis de faire des observations de chantiers par un ergonome de l'OPPBTP. Un travail d'état des lieux des équipements existants a ensuite été entrepris ainsi qu'un sondage auprès des adhérents pour connaître leurs pratiques, sur la base d'entretiens téléphoniques spécifiquement sur le lève-plaques. Cette première étape a abouti

à l'identification de quelques axes d'améliorations qui seraient nécessaires aux différents lèves-plaques.

Sur ces bases, une présentation de l'étude et des pistes d'amélioration a été faite devant différents industriels afin d'examiner avec eux la faisabilité ou non des axes d'amélioration. Ainsi, le 5 mai, des échanges ont pu avoir lieu avec Mondelin,



fabricant d'outils à mains pour les chantiers, d'aide à la manutention, d'accès en hauteur, de tréteaux et autres établis. Le 16 mai, ces échanges se sont tenus avec Taliaplast, un autre fabricant d'outillage professionnel et d'accessoires pour les chantiers.

### → LA CAPEB PARTENAIRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA CHALEUR SOLAIRE

La 10<sup>e</sup> édition des États Généraux de la Chaleur Solaire se tiendra le 20 juin à Strasbourg et en distanciel.

Un point sur le dynamisme du marché ouvrira la journée sous la houlette du Ministère de la Transition énergétique et d'Uniclima puis des retours d'expérience dans les territoires seront proposés aux participants.

Des porteurs de projets seront invités l'après-midi à dresser un bilan économique

de la chaleur solaire au regard des contraintes énergétiques et à évoquer les outils disponibles pour favoriser ces solutions.

La journée se poursuivra avec une table ronde présentant les technologies, les matériels et leurs applications en fonction des différentes typologies de chantier puis une autre série

de parcours sera présentée dans le but de souligner la nécessaire évaluation d'un projet avant de se lancer dans une exploitation.

Les inscriptions aux États généraux sont ouvertes sur [le site de l'événement](#). En tant que partenaire, le Réseau de la CAPEB bénéficie d'un demi-tarif ([en savoir plus ici](#)).

## ÉCONOMIE

### → LES TRAVAUX DU DERNIER CSCEE

Lors de sa réunion plénière du 16 mai, le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique a examiné plusieurs projets de décret dont un sur l'entretien des appareils de chauffage, de cuisine et de production d'eau chaude et sur le ramonage des conduits de fumée. Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan d'action chauffage au bois. Il prévoit l'entretien 1 fois par an de tout appareil de chauffage au bois décentralisé (c'est-à-dire les appareils

de chauffage individuels indépendants fonctionnant au bois tels les inserts, les foyers ouverts et fermés, les poêles à granulés, à bûches, à charbon et à accumulation lente, et encore les cuisinières domestiques) ainsi que le ramonage des conduits d'évacuation des fumées, sachant que sur ce point, la réglementation locale, et notamment les règlements sanitaires départementaux, peuvent être plus exigeants. Le projet de décret prévoit également la



transmission d'informations sur la bonne utilisation de l'appareil, le bon stockage du combustible et les améliorations possibles des installations de chauffage afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques et d'optimiser le rendement de l'appareil. Enfin, ce projet de décret précise les opérations qui doivent être réalisées lors de l'entretien, les informations et conseils à fournir, et le contenu de l'attestation d'entretien.



## MÉTIERS

# RÉDUCTION DES GES : LES CHAUDIÈRES GAZ EN 1<sup>ER</sup> LIGNE

La Première ministre a présenté lundi 22 mai un nouveau plan d'action au Conseil National de la Transition Écologique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre davantage que prévu initialement (50 % de moins en 2030 par rapport à 1990 au lieu de 40 %). Dans le bâtiment, le plan du Gouvernement cible clairement les chaudières gaz après celles fonctionnant au fioul.

Le lendemain, le Président de la CAPEB a pu échanger avec Mme Borne (dans le cadre de l'agenda social avec les partenaires sociaux interprofessionnels) qui lui a indiqué que l'interdiction des chaudières gaz interviendrait en 2026. Une petite bombe évidemment dans le champ des professionnels du gaz ! La CAPEB s'est émue de cette perspective en soulignant que l'échéance de 2026 était complètement intenable. Il faut dire qu'un logement sur deux en France est équipé d'une chaudière gaz ! Il est impensable de tout remplacer en si peu de temps, non seulement parce qu'il n'est techniquement

pas possible d'installer d'autres types d'équipements partout mais aussi parce que le coût induit serait insupportable pour bien des ménages, une PAC coûtant en moyenne 10 000 € de plus qu'une chaudière gaz performante. En outre, suite à l'interdiction déjà décidée des chaudières fioul, la filière gaz a commencé à travailler pour trouver des solutions alternatives acceptables par tous. Il faut également un minimum de temps pour former les équipes aux PAC. Et si, au lieu de changer les chaudières, on changeait le gaz pour le rendre plus vert ? Le Président de la CAPEB a pu s'exprimer à ce

sujet dans la presse (voir notre rubrique RDV). Constatant l'émoi du secteur, le ministre Olivier Klein, que le Président Jean-Christophe Repon a interpellé à ce sujet lors des Rencontres du 24 mai sur la rénovation des logements, a déclaré à l'Assemblée nationale lors des questions au Gouvernement qu'il n'y avait pas d'objectif d'interdiction des chaudières gaz neuves dans l'habitat ancien et a indiqué qu'un travail collectif devait être mené en vue de trouver une solution équilibrée. Mais il a déclaré jeudi dernier sur RMC que 2026 lui semblait être une date tenable... Sur quel pied danser ? À suivre donc !

## ÉCONOMIE

### → AIDES AU PAIEMENT DES FACTURES D'ÉNERGIE : NOUVEAUX TUTOS DE L'U2P

L'U2P a mis à jour ses tutoriels vidéo relatifs aux aides énergie mises en place par le Gouvernement afin d'accompagner concrètement les entreprises de proximité dans la compréhension et le recours aux dispositifs d'aides au paiement des factures d'énergie.



Ces trois séquences réalisées avec le concours de la Direction générale des Finances publiques visent à présenter les aides énergies et à expliciter les évolutions apportées au guichet aide gaz – électricité (Guichet « Régularisation », Guichet « Entreprises Situations atypiques 2022 » et Guichet « Nouvelles Entreprises (entreprises créées après le 1<sup>er</sup> décembre 2021) ») et au cumul amortisseur électricité / guichet aide gaz – électricité. Ces tutos sont disponibles sur le [site de l'U2P](#), sur sa [page Facebook](#) ou encore sur [Youtube](#).

## COMMUNICATION

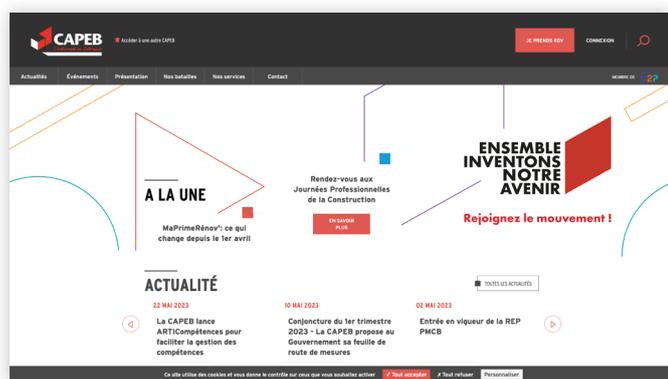
### → REPRÉSENTATIVITÉ : LE KIT DE COMMUNICATION ENRICHIS

On rappellera que la représentativité patronale sera mesurée sur la base du nombre d'adhérents en 2023. Dans cette perspective, le kit de communication développé par la Confédération pour permettre au Réseau de conduire des actions de promotion de la CAPEB, est progressivement enrichi.

Le premier lot était constitué des fichiers personnalisables permettant à chaque CAPEB de réaliser une plaquette de présentation, 6 flyers thématiques, 7 posts thématiques, 4 bannières web, une première capsule vidéo extraite du film « Je suis » diffusé lors de l'Assemblée générale, et la première des vidéos « Retour d'expérience » réalisées avec des administrateurs nationaux

assortie d'un mode d'emploi permettant aux CAPEB d'en réaliser d'autres auprès de leurs propres administrateurs et/ou adhérents. Ce premier lot était également constitué d'une nouvelle landing page adhésion mise en ligne sur le site de la CAPEB, de trois flyers thématiques sur trois services concrets proposés par la CAPEB (Déplacement BTP, Réviz BTP et ARTICompétences) et d'un mode d'emploi de sponsoring sur les réseaux sociaux.

La semaine dernière, un deuxième lot a été mis à la disposition du Réseau avec 3 visuels de kakémonos, des bannières web pour habillage de sites et la seconde capsule vidéo extraite du film « Je suis ».



Cette semaine enfin, ont été mis à disposition du Réseau 2 autres vidéos RETEX, 1 courte animation reprenant des éléments de la plaquette générique (motion design), 6 courtes animations reprenant les 6 grandes thématiques, 7 emailings (1 générique + 6 thématiques) modifiables, 1 annonce publicitaire, 1 coupon parrainage, 1 fond d'écran pour visioconférences et des messages pour une action sms auprès des entreprises non adhérentes.

La semaine prochaine, une opération de distribution de sacs à pain véhiculant nos messages sera organisée dans toute la France. Nous y reviendrons évidemment.

[Retrouvez tous ces éléments sur ARTUR.](#)



## PRESSE

Jean-Christophe Repon est intervenu ce lundi 29 mai sur Europe 1 dans l'émission « l'interview éco » animée à 6h40 par Alexandre Le Mer et Omblin Roche, entourés des journalistes de la rédaction, pour un premier tour complet de l'actualité des derniers jours. En l'occurrence, il s'agissait de faire suite à la dépêche de l'AFP reprenant l'avis de la CAPEB sur les chaudières gaz et de commenter les 15 propositions qu'elle a présentées au Gouvernement pour accélérer la transition énergétique avec les entreprises

artisanales du bâtiment ([réentendre son interview ici](#)).

Il a également été interviewé le même jour sur France info TV dans l'émission « L'invité éco » de David Delos sur les mêmes sujets. « Sortir des chaudières à gaz d'ici 2026 nous semble irréalisable et contre performant. Il serait plus pertinent de travailler à verdir le gaz plutôt que de supprimer des chaudières gaz fabriquées en Europe pour les remplacer par des pompes à chaleur fabriquées en Chine » a-t-il déclaré ([voir ici les autres reprises presse](#)).



## SOCIAL

### → L'ÉQUIPE DE FRANCE DES ABILYMPICS REÇUE AU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Le jeudi 25 mai dernier, l'équipe de France des Abilympics a été reçue par le Ministre du Travail Olivier Dussopt, la Ministre déléguée en charge des personnes handicapées Geneviève Darrieussecq et la Ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels Carole Granjean.

À cette occasion, les membres du Gouvernement ont réaffirmé leur volonté de soutenir l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées dans la formation et le monde de l'entreprise. Les représentants de WorldSkills France participaient à cet événement, et notamment la Présidente Florence Poivey et le vice-président en charge de l'inclusion, également administrateur de la CAPEB, Eric Le Dévéhat.



### L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Dans la continuité, le Conseil a approuvé le projet de renouvellement de la convention avec Enedis, filiale à 100 % d'EDF et gestionnaire de 95 % du réseau électrique métropolitain dont elle garantit la qualité et la sécurité. Ce renouvellement vise à poursuivre une collaboration initiée en 2011 et déjà reconduite en 2016 et en 2018.

Les actualités Compétences et formation ont ensuite été présentées, en commençant par la réforme des lycées professionnels, qui constitue l'une des priorités du gouvernement, l'objectif étant d'aller vers un taux d'insertion professionnelle de 100 % (40 % aujourd'hui). Le Conseil a considéré que réformer les lycées apparaît plutôt comme une bonne initiative même si la vigilance doit demeurer sur la prise de décision quant aux filières susceptibles d'être supprimées ou encouragées, décision qui ne doit pas être prise sans concertation préalable avec les branches professionnelles. Les entreprises artisanales du bâtiment ont aussi un rôle à jouer dans l'accueil de ces jeunes en stage.

Une information a ensuite été donnée sur les nouveaux coûts contrats d'apprentissage qui n'entreront pas en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet comme prévu initialement mais en septembre prochain, ce que les partenaires sociaux ont contesté, demandant un report au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Les membres du Conseil d'Administration ont ensuite été informés de l'ouverture aux adhérents de l'outil ARTICompétences qui était jusqu'ici réservé aux collaborateurs du Réseau CAPEB en charge d'accompagner les entreprises dans leurs besoins en compétences.

Il a ensuite été question du Challenge BTP organisé par Pôle Emploi dans le cadre de la semaine du BTP qui aura lieu du 9 au 13 octobre prochains et dont la CAPEB est partenaire.

Pour finir avec les questions CoFo, un point a été fait sur l'activité de la communauté RH. Ce sont ensuite les questions sociales qui ont été évoquées à commencer par la mission flash sur la représentativité patronale et la

place de la TPE dans les règles de mesure actuelle. Dans ce cadre, le Président de la CAPEB a été reçu par le rapporteur et a pu expliquer les raisons pour lesquelles la CAPEB avait demandé cette mission et ce qu'elle en attendait. La dernière rencontre entre les représentants de la CAPEB et de la FFB en vue d'établir un protocole d'accord a ensuite été évoquée, le Conseil constatant l'impossibilité, à ce stade, d'aboutir à un accord équilibré. Un point a par ailleurs été fait sur les négociations interprofessionnelles conduites au nom de l'U2P et notamment l'accord ouvert à la signature concernant la branche AT/MP qui est un réel succès des partenaires sociaux.

Enfin, après quelques désignations, le Conseil d'Administration a conclu sa réunion en évoquant la stratégie de communication et les outils développés pour conduire une campagne de recrutement dans la perspective de la représentativité patronale qui sera mesurée sur la base des adhésions 2023.